

T. 6.6  
101

# RAPPORT

de la Société de la  
Croix-Rouge Serbe



1912-1920



SONOR S. A., GENÈVE



0

PROFESSOR

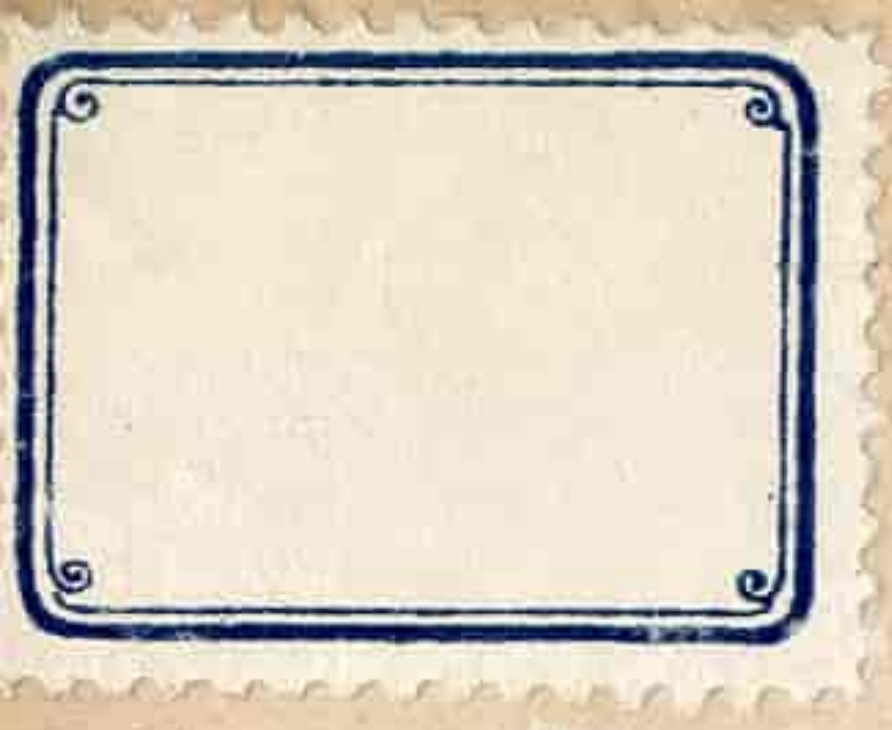
OF THE

UNIVERSITY OF

CHICAGO

ILLINOIS





ID = 35992588







Д.Б.б  
161

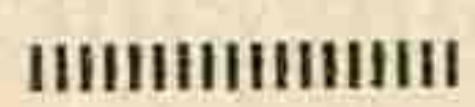
Лука Ћеловић  
БЕОГРАД

УНИВ. БИБЛИОТЕКА  
И. Бр. 45174

Luka Čelović  
BEOGRAD

# RAPPORT

de la Société de la  
Croix - Rouge Serbe



1912 - 1920



Luka Oslavic  
BEOGRAD

Pendant la grande guerre, qui commença, pour la Serbie, en automne 1912 et se termina à la fin 1918, l'armée serbe, au cours de ces longues années, a connu des périodes difficiles. La Croix-Rouge Serbe, entièrement au service de l'armée, a subi également, de ce fait, de nombreux changements dans son activité. Lors de l'invasion de la Serbie par l'ennemie, la Présidence et le Comité Central de la C. R. S. furent disloqués. Le rapport que nous avons l'honneur de présenter à la X<sup>e</sup> Conférence internationale de la C. R. est établi d'après des extraits de rapports de divers centres d'activité de notre Société.



## Activité de la Société de la Croix-Rouge Serbe en 1912-1920.

A la IX<sup>me</sup> Conférence Internationale des Croix-Rouge à Washington en 1912, le vice-président et délégué de la Société de la Croix-Rouge Serbe a fait l'exposé sur l'activité de cette Société depuis sa fondation en 1876 jusqu'à 1912.

### 1912.

Notre Société poursuivait ses préparatifs à toute éventualité, la situation politique inspirant de l'inquiétude quant à la stabilité de la paix en Europe.

Au point de vue des fournitures du matériel sanitaire pour les hôpitaux, des moyens de transports et autres besoins pour le traitement des malades et blessés sur les champs de bataille, la Société de la Croix-Rouge Serbe a dû être assez modeste, ne disposant pas de moyens financiers importants. Elle opérait pour tous les achats, de concert avec le Service Sanitaire du Ministère de la Guerre, en sorte que la nécessité s'imposait à nous de fournir tout ce qui manquait au service sanitaire militaire, tels que : le matériel pour les premiers pansements, les fournitures pour l'installation des trains sanitaires, etc., etc.

Il y a lieu de faire remarquer que les recettes de la Croix-Rouge provenaient des cotisations des membres de notre Société, dont le nombre s'élevait à 6000 ; des recettes de la propriété de la Société des Eaux acide-alcalo de Palanka. Les recettes totales réalisées annuellement atteignaient à peine le chiffre de 61,763 dinars en moyenne, ce qui ne suffisait pas à faire des achats plus importants pour le matériel en cas de guerre et pour l'allocation de secours en temps de paix.

Notre Gouvernement n'allouait aucune subvention à notre Croix-Rouge, mais par des privilèges et concessions en soutenait l'activité, en l'exemptant de l'acquittement des droits de douane sur l'achat de fournitures d'importation étrangères du paiement de taxes postales et télégraphiques, et en lui laissant l'exploitation de la source des Eaux minérales de Palanka.

En outre, aux recettes venait s'ajouter la cotisation de 6 dinars par an et par personne prélevée dans le corps des officiers.

Cependant, toutes les fois que la Croix-Rouge faisait appel à la Nation afin de l'aider, le peuple répondait à cet appel en offrant du



linge, de la literie, de la toile, des vêtements, de la confection domestique, et faisant des offrandes en argent, persuadé que tout cela serait utilisé avantageusement dans les guerres futures comme cela avait été le cas dans les guerres précédentes.

La collecte des offrandes en argent et en matériel se faisait dans le peuple par les comités et sous-comités de la Croix-Rouge de toutes les villes départementales et sous-préfectorales.

### *Situation financière.*

Au début de 1912 la Croix-Rouge disposait au point de vue pécunier : 1° d'un fonds intangible de Din. 2,090,086.72 ; 2° d'un capital permanent de Din. 237,347.97 ; 3° d'un capital mobile de Din. 66,565.51 ; soit au total Din. 2,394,000.20.

Aux termes des statuts de notre Société, les dépenses en temps de paix pouvaient atteindre les  $\frac{3}{4}$  du total des recettes, tandis que le  $\frac{1}{4}$  était versé au fonds inaliénable. En temps de guerre, on était autorisé à affecter aux dépenses la totalité des recettes à l'exception toujours du fonds inaliénable. En conséquence, les disponibilités destinées aux dépenses s'élevaient à 394,000 dinards.

### *Matériel sanitaire.*

Les magasins de la Croix-Rouge contenaient suffisamment de matériel pour l'installation des hôpitaux avec 1000 lits, et tous les accessoires.

A part le matériel pour les hôpitaux, on a acheté les tentes, baraquements système Decker, appareils pour la purification de l'eau, appareils désinfecteurs, etc., etc.

Les moyens de transport de blessés et malades se composaient d'une colonne de 45 voitures avec charrettes pour les accessoires et effets, mis à la disposition du Ministère de la Guerre au moment de la mobilisation.

Pour le train sanitaire on acheta en France 60 couchettes pour les blessés avec 220 brancards, et qui furent également mis à la disposition du Ministère de la Guerre pour les besoins militaires.

Pour les besoins du Ministère de la Guerre, la Croix-Rouge avait commandé 50,000 premiers pansements Untermelen, d'Amsterdam.

### *Infirmières volontaires.*

Comme il n'y avait pas en Serbie d'infirmières instruites et expérimentées pour les services de guerre ou les services de paix, notre Société fit appel au patriotisme des femmes serbes, leur demandant



de s'inscrire aux cours institués dans les hôpitaux militaires, cours d'une durée de 6 semaines.

Cet appel fut entendu par un grand nombre de dames, de toutes les villes si bien qu'on obtint un nombre assez important d'infirmières expérimentées. Bien qu'une instruction suffisante n'ait pu être atteinte pendant la courte durée du cours, la bonne volonté et le dévouement ont amplement suppléé au manque de pratique.

### *Mobilisation de l'armée serbe.*

Le 17 septembre 1912, notre armée fut mobilisée avec ses alliés de Bulgarie, de Monténégro et de Grèce pour la libération des frères qui subissaient le joug de l'oppresseur séculaire.

Le 18 septembre, la Croix-Rouge Serbe fit appel, par une proclamation, au peuple serbe, demandant des secours tant en argent qu'en effets, literie, linge et vivres. Le peuple, partout, réserva le plus chaleureux accueil et par l'intermédiaire des comités et sous-comités locaux, ont pu centraliser ce bel élan de générosité.

Dès le début des hostilités, la Croix-Rouge organisa le 5<sup>me</sup> hôpital avec 200 lits ; on commanda un appareil Röntgen dont se servaient tous les hôpitaux à Belgrade. Cet hôpital était entretenu par la Croix-Rouge.

### *Commissaire des secours particuliers du Ministère de la guerre.*

Le Ministère de la Guerre avait nommé comme commissaire pour les secours privés le colonel médecin de réserve Dr Milicevic, qui était journellement en rapport avec la Croix-Rouge.

### *Appel de médecins de l'étranger au service de la Croix-Rouge*

Le Ministère de la Guerre a sollicité, de l'étranger, l'engagement pour la Croix-Rouge de 50 médecins étrangers, pour les besoins de la guerre, aux frais de la Croix-Rouge. Dans la séance de la Direction, en date du 29 septembre, il a été décidé de lancer un concours pour 20 médecins, que la Croix-Rouge entretiendrait pendant trois mois.

Il y avait à cette époque 370 médecins dans toute la Serbie, dont on engagea pour le service des opérations militaires 296, tandis qu'à l'arrière en restaient 74, parmi lesquels se trouvaient les plus âgés et des inaptes au service de campagne. On fit de préférence appel aux médecins des pays slaves.

Dans cette séance, on a décidé l'achat d'une quantité plus importante de matériel sanitaire.



*Affluence des secours à la Croix-Rouge serbe.*

Le 1<sup>er</sup> octobre, la Croix-Rouge Serbe s'adressa à la Société de la Croix-Rouge russe avec demande de secours en matériel sanitaire et en personnel médical et infirmier. Le Ministre de Russie à Belgrade, M. Hartwig, promit sa collaboration.

La Croix-Rouge Serbe décida l'envoi d'un secours de 10,000 dinars à la Croix-Rouge du Monténégro.

Les secours commencèrent à affluer de tous côtés, si bien que 26 hôpitaux furent ouverts à Belgrade et 67 dans l'intérieur. La Croix-Rouge Serbe aidait ces hôpitaux non seulement en matériel, mais aussi en vivres. De même, les comités et les sous-comités aidaient les hôpitaux de leur contrée respective, où il y avait plus de 50,000 malades et blessés.

*Circulaire du Comité International pour les secours à la Serbie,  
Bulgarie, Monténégro et Grèce.*

Avec la fréquence des combats, le besoin toujours plus croissant de médecins et de matériel sanitaire se faisait sentir ce qui détermina la Direction de la Croix-Rouge Serbe à faire appel au Comité International de la Croix-Rouge pour obtenir le secours des Croix-Rouges des pays neutres. Une circulaire en date du 26 septembre a été lancée par le Comité International pour venir en aide aux Croix-Rouge serbe, bulgare, monténégrine et grecque, ainsi qu'au Croissant-Rouge ottoman.

Voici la liste des pays qui ont envoyé leurs missions médicales avec infirmeries et personnel infirmier :

La Russie, 5 missions avec 350 lits ; l'Angleterre, 11 missions ; la Belgique, 1 mission ; l'Allemagne, 1 mission ; l'Autriche, 1 mission ; la Hongrie, 1 mission ; l'Italie, 1 mission.

*Institution d'une médaille d'argent et de bronze pour décoration du  
personnel sanitaire méritant.*

Dans sa séance du 17 novembre, la Direction de la Croix-Rouge Serbe décida d'instituer, en dehors de l'ordre de la « Croix-Rouge Serbe », deux médailles : l'une d'argent et l'autre de bronze, portant l'effigie de la fille de Kosovo, servant sur les champs de bataille des boissons aux blessés, preuve des sentiments humanitaires dont les Serbes s'inspiraient il y a 500 ans. Cet acte a été autorisé par la Chancellerie des ordres d'État.



### *Hôpital à Durazzo.*

En novembre, notre Service Sanitaire Militaire intervint pour l'organisation d'un hôpital à Durazzo, pour les traitements des blessés et des malades. La Croix-Rouge serbe ne pouvant entrevoir la prochaine possibilité d'ouvrir cet hôpital se détermina à s'adresser à la Croix-Rouge Italienne pour l'organisation de l'hôpital de Durazzo, tout en prenant entièrement à sa charge les frais d'entretien. La Croix-Rouge Italienne nous fit la réponse suivante : «*Pouvons pas donner suite demande étant épuisés en matériel* ». Cette réponse négative stimula néanmoins la Croix-Rouge Serbe qui peu après parvint à ouvrir l'hôpital demandé à Durazzo.

### *Situation financière à la fin de 1912.*

Recettes : en octobre, Din. 490,105.14 ; en novembre, Din. 619,610.18 ; en décembre, Din. 293,543.61. Total : Din. 1,403,238.93.

Dépenses : en octobre, Din. 227,047.24 ; en novembre, Din. 200,550.56 ; en décembre, Din. 183,860.28. Total : Din. 711,458.10.

Solde pour 1913 : Din : 603,519.64.

Sur la demande du Ministère de la Guerre, la Direction décida d'allouer un secours de 100,000 dinars pour le traitement de blessés dans le littoral et dans divers établissements de bains.

## 1913.

### *Situation financière en 1913.*

La situation financière se trouve indiquée en 1912. Notre II<sup>me</sup> armée se trouvait encore au siège d'Andrinople avec l'armée bulgare ; la guerre avec la Turquie se prolongea aussi en 1913.

### *Fondation de la station de désinfection à Pirot.*

Le Ministère de la Guerre s'adressa à la Croix-Rouge Serbe avec demande de se procurer un appareil de désinfection avec douches pour permettre à notre armée de se désinfecter et de se laver à son retour de Bulgarie et d'Andrinople où sévissait le choléra, le typhus exanthématique, le typhus abdominal, la variole, etc. Il est notoire que, dans



l'armée turque et bulgare sévissait le choléra qui atteignait sporadiquement aussi nos troupes sur les positions autour d'Andrinople. La Croix-Rouge acheta en Allemagne immédiatement un appareil de désinfection avec 50 douches. L'appareil se trouve encore aujourd'hui à Pirot, où les soldats et les habitants s'en servent.

#### *Nouvel appel au Comité International de la Croix-Rouge.*

Le matériel sanitaire pour les besoins de notre armée allait manquer, et les magasins de notre Société étaient vides. En conséquence de cette situation, notre Direction fit un nouvel appel au Comité International qui ne manqua pas d'y donner promptement suite en adressant une circulaire à toutes les Croix-Rouges neutres à l'effet d'envoi de secours aux Croix-Rouge serbe et bulgare.

#### *Arrivée des missions médicales en Serbie.*

Les différentes missions médicales commencèrent à arriver immédiatement accompagnées d'hôpitaux, de matériel sanitaire et de personnel pour le traitement de blessés et de malades.

Vinrent à notre secours :

- 1° L'hôpital russe Evghénieff avec 200 lits ;
- 2° La mission de la Croix-Rouge d'Ecosse et de l'Angleterre ;
- 3° Les missions belge, suédoise, danoise, norvégienne, autrichienne, néerlandaise et allemande.

Les plus grands services étaient rendus par la mission russe du Dr. Mouffel dans la section épidémique.

#### *Proclamation au peuple serbe pour le secours.*

La Direction fit un nouvel appel à la nation serbe, et, par sa proclamation du 7 juillet demanda des secours en effets pour les blessés et malades.

#### *Fournitures de la Croix-Rouge et secours aux soldats pour traitement balnéaire.*

1° Pour les besoins des hôpitaux, la Croix-Rouge se fit fournir 500 caisses de lait condensé.

2° Un secours de 50,000 dinars fut alloué en conséquence d'une demande du Ministère de la Guerre pour le traitement des blessés.



3° Une somme de 20,000 dinars fut allouée pour le traitement des soldats dans les bains.

4° Une dépense de 10,000 dinars fut faite pour la commande des premiers pansements Utermelen, de la gaze hydrophile, en vertu d'une demande du Ministre de la Guerre.

5° Un secours de 10,000 dinars fut accordé au fond des invalides St-Georges et 5,000 dinars comme secours aux familles des officiers tombés sur le champ d'honneur.

*Agence internationale balkanique de secours aux prisonniers blessés,  
avec siège à Belgrade.*

Le 16 novembre 1912, une Agence internationale pour les Balkans, avec siège à Belgrade fut créée en vertu d'une approbation du Gouvernement avec mission de prêter secours aux blessés et prisonniers dans les Balkans. Cette Agence fut gérée par M. Voegeli, consul Suisse à Belgrade. Ils terminèrent leur mission le 12 décembre 1913 avec beaucoup de succès.

Notre Société de la Croix-Rouge Serbe aidait l'activité de cette Agence, ce qui lui valut de chaleureux remerciements de la part de l'Agence et du Comité International de la Croix-Rouge.

Le Comité International a effectué une activité similaire au cours de la guerre mondiale, à Genève, en 1914-1918.

## 1914-15.

A la veille de la déclaration de guerre de l'Autriche à la Serbie le 15/28 juillet 1914, la C. R. S. était prête à venir au secours avec le matériel de literie et de lingerie pour 20,000 lits, respectivement pour autant de blessés et de malades. Tout ce matériel se composait des restes des approvisionnements de guerre de 1912-1913.

Immédiatement après la remise de l'ultimatum qui eut lieu le 10/23 juillet 1914, on se hâta de procéder au transport des effets de Belgrade à Nisch. Ces mesures permirent d'assurer l'installation des hôpitaux de réserve dans toute la Serbie.

On laissa à Belgrade autant de matériel qu'il était nécessaire pour prêter les premiers secours.

A cause de l'insuffisance des médecins, le président Dr Borissavlyevitch faisait le service militaire près des troupes combattantes, comme chef du service sanitaire de la II<sup>e</sup> Armée, et le Dr V. M. Soubovitch, Vice-Président de la Société faisait fonctions de Président.



Le matériel de pansements restant des guerres de 1912-13 a été avantageusement utilisé.

La plus grande pénurie se faisait sentir en ouate.

Les baraques Decker, les voitures sanitaires, les premiers pansements, les désinfecteurs, les instruments de chirurgie furent donnés immédiatement à l'usage du service sanitaire.

Les achats furent effectués par Salonique : à Alexandrie, en Angleterre et en Amérique, ce qui contribua à soulager la pénurie en matériel de pansement et en autres besoins.

Le 1er août 1914 on lança une proclamation au peuple serbe et aux amis de l'Étranger. Les secours étaient si abondants que les dépenses se trouvaient couvertes par les offrandes, Le capital social ne fut pas touché.

Le Comité International de la Croix-Rouge de Genève, à qui la Croix-Rouge serbe s'étaient adressée avec prière de demander des secours aux sociétés de la Croix-Rouge des autres pays, était dans l'impossibilité d'y donner suite à cause des circonstances très difficiles que la guerre avait entraînées.

Voici la lettre en question :

Genève, le 7 août 1914.

Cher Monsieur,

L'Europe tout entière étant sous les armes, les communications interrompues partout, et les grands pays ayant besoin de conserver toutes leurs ressources pour leurs propres services de la Croix-Rouge, le Comité International ne voit pas la possibilité de faire appel à l'entre-aide des Sociétés de la Croix-Rouge des autres pays.

La Suisse elle-même, ayant mobilisé toute son armée, ne peut envoyer ni médecin ni matériel.

Dès que les circonstances le permettront, nous ferons tous nos efforts pour vous venir en aide.

Votre dépêche datée du 30 juillet ne nous est parvenue que le 6 août.

Nous formons les vœux les plus sincères pour votre malheureux pays, regrettant de ne pouvoir répondre favorablement à votre requête.

Veuillez agréer, etc.

*Le Président :*

(Signé) Gustave ADOR.

En conséquence, la Société de la Croix-Rouge serbe s'adressa par un télégramme (daté le 20 août 1914) aux Croix-Rouges de tous les pays du monde, à l'exception de la Croix-Rouge allemande, autrichienne et hongroise. Il y eut du succès.



M. Ador fut heureux d'apprendre que les Croix-Rouge grecque, russe, américaine, britannique et japonaise étaient accourues immédiatement pour prêter secours. Ensuite nous parvint le secours de la Croix-Rouge française, argentine, chilienne et du Croissant-Rouge turc.

Les Sociétés suivantes de la Croix-Rouge s'excusèrent de ne pas pouvoir venir à notre secours :

1<sup>o</sup> Croix-Rouge Roumaine, 2<sup>o</sup> Croix-Rouge Suisse, 3<sup>o</sup> Croix-Rouge Italienne, 4<sup>o</sup> Croix-Rouge Hollandaise, 5<sup>o</sup> Croix-Rouge Suédoise, 6<sup>o</sup> Croix-Rouge Danoise, 7<sup>o</sup> Croix-Rouge Norvégienne.

En considération des événements qui se produisirent ultérieurement, la réponse de la Croix-Rouge bulgare est la plus intéressante. Elle était conçue comme suit :

Sofia, 29 Août 1914.

Croix-Rouge Nisch,

Sommes nous-mêmes dépourvus de matériel sanitaire suffisant et nous nous trouvons dans l'impossibilité de nous en procurer à l'étranger. Tous nos médecins font partie de la réserve de l'armée et ne peuvent, par conséquent, être engagés par nous. Nous nous trouvons donc dans une situation pénible de ne pas pouvoir vous aider dans ce moment si difficile pour vous. Nos vœux les plus sincères pour surmonter toutes difficultés avec courage. No 1641.

Président GESCHOFF.

Entre temps, la Croix-Rouge bulgare a distribué simultanément 100,000 francs aux Croix-Rouges autrichienne, hongroise, britannique, russe et française, oubliant complètement le secours de la Serbie à la Bulgarie à Andrinople en 1912-13 et les services rendus par la Croix-Rouge serbe au cours de la guerre de 1885, lorsque sur la demande de la Croix-Rouge Serbe le roi Milan de Serbie accorda le passage par la Serbie et *à travers les rangs des armées serbe et bulgare du secours sanitaire venant de Vienne à destination de Sofia.*

Cette même Croix-Rouge bulgare s'est montrée excessivement brutale au cours de la dernière guerre. Elle a anéanti les archives de la Croix-Rouge serbe et de la Société des Médecins serbes qu'elle avait capturées dans l'Hôtel de la Croix-Rouge Serbe à Nisch, quoique, à l'occasion de l'évacuation, elle eût été priée par écrit par le Dr Soubotitch, représentant de la Croix-Rouge Serbe de les conserver !... En outre, elle a complètement vidé tous les magasins de la Croix-Rouge serbe et en a transporté le contenu dans ses magasins à Sofia. Ce n'est qu'une partie minime, en tout cinq wagons, qui fut retournée de Sofia à Belgrade en 1919. Au surplus, la Croix-Rouge bulgare avait simplement accaparé, en la proclamant comme lui appartenant, toute la propriété de la Croix-Rouge Serbe à Nisch et à Pirot.

De Russie, trois missions de la Croix-Rouge vinrent à notre secours. La Grande-Bretagne nous envoya neuf missions sanitaires.



Mlle Jessie Hankin Hardy de Londres nous a prêté un secours spécial et très important en matériel sanitaire pour hôpitaux, qu'elle a recueilli en Angleterre et apporté en Serbie.

Les Etats-Unis d'Amérique du Nord ont envoyé cinq missions sanitaires.

L'énorme secours en argent et en objets, offerts par la Grande-Bretagne et les Etats-Unis d'Amérique constituaient le salut unique de la Croix-Rouge Serbe et de la Nation Serbe.

La Croix-Rouge Serbe a prêté son secours en 1914-1915 dans 52 villes, à 113 hôpitaux avec plus de 100,000 blessés et malades ; elle a aidé l'institution de six trains sanitaires de chemins de fer qu'elle dotait de tous les besoins en soignant la désinfection et le changement du linge ; elle avait son cinquième hôpital de réserve à Nisch ; elle disposait de deux appareils Röntgen à Nisch et Valjev ; elle distribuait les matières de désinfection à tous les hôpitaux, fournissait tous les hôpitaux dans toute la Serbie par de brancards, d'appareils de stérilisation et d'instruments de chirurgie ; elle a fait cadeau d'un demi-million de premiers pansements pour les unités combattantes ; le secours de la Croix-Rouge serbe s'étendait du dépôt central de Nisch par tout le pays jusqu'à la ligne du front tout entier vers l'Autriche-Hongrie et la Bulgarie ; elle prêtait prodigieusement secours aux réfugiés et aux habitants nécessiteux, ainsi qu'à tous les malades qui rentraient chez eux ou se rendaient sur le front.

Les journées les plus difficiles pour la Croix-Rouge Serbe, de même que pour la nation Serbe, étaient les journées de l'épidémie, après la défaite de l'armée austro-hongroise en novembre 1914 en Serbie. Leurs soldats prisonniers ont importé le typhus exanthématique et d'autres épidémies dans l'armée et dans le peuple serbe. Un tiers des médecins serbes, au nombre de 146, payèrent de leur vie l'exercice consciencieux de leurs fonctions au cours de ces tristes journées.

La mortalité était générale ! Il n'est pas vrai que seuls les prisonniers souffraient. La Nation serbe tout entière de même que l'armée serbe partageaient ces souffrances. Le Gouvernement et la Croix-Rouge Serbe exerçaient jusqu'aux extrêmes limites de la possibilité leur devoir humanitaire.

Le représentant de la Croix-Rouge Serbe, Dr. Soubotitch visitait personnellement les hôpitaux et les camps de prisonniers et la Croix-Rouge serbe prêtait tous les secours possibles, ce que la presse austro-hongroise n'a pas hésité à reconnaître elle-même.

Par suite de ce fléau, la Croix-Rouge autrichienne demanda une entrevue avec le représentant de la Croix-Rouge Serbe, Dr. Soubotitch. Le Gouvernement serbe ne tarda pas à donner son autorisation pour cette entrevue, qui eût lieu le 10-23 mars 1915 à Sofia, et que le délégué de la Croix-Rouge autrichienne, Mr. Spiegefeld, qualifia de « pierre de touche dans l'histoire de la Société de la Croix-Rouge » !

Au cours de cette entrevue on fixa les modalités d'envoi de secours de l'Autriche-Hongrie, en argent et en effets, à leurs prisonniers en Serbie.



A la veille de l'effondrement de la Serbie, en septembre, octobre et novembre 1914, les magasins de la Croix-Rouge Serbe étaient remplis de toutes les provisions nécessaires. Nous voulons mentionner seulement l'ouate, et c'est tout dire ! Il y en avait 126,000 kilos ! Et tout cela a été saisi par la Croix-Rouge bulgare. Au dernier moment, une partie en fut expédiée à Skoplyé, où elle fut également capturée par l'armée bulgare. Une autre partie, expédiée à Krouchévatz, fut capturée par les Allemands qui prétendaient y avoir droit aux termes de la Convention de Genève.

### *Concession d'exemption en douane.*

Le Ministre des Finances exemptait toutes les missions étrangères de l'acquittement des droits de douane sur le matériel sanitaire importé au cours de toute l'époque de 1912-1920.

Le personnel sanitaire volontaire, tant masculin que féminin, remplit son devoir au cours de toutes les guerres, avec conscience et dévouement. Il manquait d'instruction préliminaire, ce qui n'empêche pas qu'il comptait des personnes si expérimentées et si adroites que les missions étrangères en étaient étonnées.

On fait tous les préparatifs possibles pour fonder en Serbie une école d'infirmiers.

### *Question des prisonniers.*

Immédiatement après la déclaration de guerre de 1914, la Croix-Rouge Serbe a demandé et obtenu l'autorisation du Gouvernement d'organiser le Bureau de renseignements pour les prisonniers, ce qui lui a permis de rendre d'énormes services sur toutes les lignes.

Ce service a été exercé par la Croix-Rouge Serbe pendant les 10 mois depuis la déclaration de guerre jusqu'au 29 mai 1915, époque à laquelle il fut transféré, en vertu d'une ordonnance du Gouvernement Royal, au Commandement de prisonniers.

### *Officiers, sous-officiers et soldats serbes prisonniers et citoyens serbes internés en 1914-1918.*

#### *I. — En Autriche-Hongrie.*

D'après la correspondance échangée avec le Gouvernement militaire à Belgrade par le Ministère de la Guerre à Vienne, du 1<sup>er</sup> juillet 1916 (Abt. 10/Kgf N° 6481) et dont s'empara l'armée serbe au cours de la retraite de l'armée austro-hongroise, il y avait à cette époque



(1916) en Autriche-Hongrie : 1<sup>o</sup> officiers prisonniers serbes, 941, dont 34 moururent ; 2<sup>o</sup> sous-officiers et soldats prisonniers serbes, 104,024 dont 17,271 moururent ; 3<sup>o</sup> le nombre de personnes civiles serbes internées s'élevait à 86,000. Parmi eux se trouvaient : 1359 enfants, 40 étudiants, 573 fonctionnaires, 379 femmes. De ce nombre, 23,659 moururent (juillet 1916).

Mais le nombre en était beaucoup plus élevé. Car le plus grand nombre de nos prisonniers et internés civils, enterrés en Autriche-Hongrie sont décédés en 1917 et au commencement de 1918. En Hongrie, notamment, il y a des camps de concentration (Neszider, Boldogassonye, etc.) où les cimetières comptent 8-10,000 et plus de tombes serbes, en majeure partie des internés civils.

## II. — En Allemagne.

1<sup>o</sup> Officiers prisonniers, 17 ; 2<sup>o</sup> sous-officiers et soldats, 33,466 ; 3<sup>o</sup> citoyens internés, 1,374, total 34,857. On ignore le nombre des morts.

## III. — En Bulgarie.

1<sup>o</sup> Officiers, sous-officiers et soldats (sous réserve) 19,450 ; 2<sup>o</sup> personnes civiles internées, 14,450, total 34,374. On ignore le nombre des morts.

Le nombre des prisonniers et internés en Autriche-Hongrie, en Allemagne et en Bulgarie se décompose comme suit : en Autriche-Hongrie, 190,965 ; en Allemagne, 34,857 ; en Bulgarie, 34,374 ; soit au total 260,196 Serbes.

Nous n'avons pas de données exactes concernant nos prisonniers surtout ceux qui sont morts en Allemagne. Mais en ce qui concerne la Bulgarie, nous pouvons de suite déclarer que ce chiffre ne correspond nullement à la triste réalité. A part le grand nombre de nos soldats faits prisonniers par la Bulgarie, les Bulgares ont pour ainsi dire ruiné certaines régions de la Serbie occupée et emmené sa population civile pour l'interner. De ces nombreuses colonnes d'internés (prêtres, fonctionnaires, instituteurs, commerçants, paysans, femmes et enfants) qui partaient de Nisch, Skoplje et autres villes occupées un petit nombre seulement arriva sains et saufs aux camps de concentration, mais combien encore de ceux-ci rentrèrent-ils à la maison ? Dans certaines contrées occupées en Serbie par les Bulgares, on peut compter sur les doigts les hommes restés vivants...

## EXTRAIT DE RAPPORT

*sur l'activité du représentant de la Croix-Rouge Serbe en Serbie pendant l'occupation depuis le mois d'octobre 1915 jusqu'au mois d'octobre 1918.*

Aucune Société de Croix-Rouge n'a souffert au cours de la dernière guerre autant que celles de Belgique et de Serbie.

Ces souffrances doivent en tout cas faire l'objet des discussions de la Conférence Internationale de la Croix-Rouge de façon que cette ins-



titution soit garantie contre le retour de pareilles souffrances juste au moment où son activité devient des plus nécessaires pour aider les malheureux dans la misère et dans la gêne. Avant la guerre on ne pouvait pas même s'imaginer que, en Europe civilisée, il puisse se produire des faits semblables à ceux dont nous avons été témoins au moment où les armées ennemies envahissaient et occupaient des pays étrangers.

L'ennemi ayant occupé toute la Serbie, une partie du Comité Central de la Croix-Rouge serbe fut obligé aussi de battre en retraite avec l'armée serbe.

Dès le premier jour des hostilités, le 14-27 juillet 1914, au moment où l'armée austro-hongroise effectua, dans la nuit de cette date, l'attaque contre la frontière de notre pays, la Croix-Rouge Serbe se vit obligée de se retirer à Nisch car les obus ennemis commençaient déjà à fondre sur Belgrade, où il ne restait qu'un des membres du comité qui, plus tard, s'associa un collaborateur pour garder les magasins et la propriété de la Société où se trouvait un nombreux matériel sanitaire.

Le siège de la Croix-Rouge fut transféré ensuite à Nisch où il resta jusqu'au 7-20 octobre 1915, quand celle ville fut menacée par le danger venant du côté bulgare. Il restait trop peu de temps pour sauver le matériel qui se trouvait dans les magasins, à Nisch, au moment où l'ordre fut donné de quitter cette ville. On parvint quand même à transporter une partie de ce matériel à Krusevac. Le séjour dans cette ville étant rendu également impossible, une partie du Comité Central fut obligé, sauvant le trésor de la Société, de continuer la retraite avec l'armée. Ainsi, le Comité Central se trouvait alors partagé, une partie était restée à Belgrade, une autre à Krusevac, la troisième avait réussi, après une longue et pénible traversée de l'Albanie à se rendre en Suisse par la mer et l'Italie, tandis que la quatrième partie, dont le Président de la Société de la Croix-Rouge serbe parvint à rejoindre à Corfou, le Gouvernement serbe qui s'y était établi.

Le présent extrait provient d'un rapport détaillé communiqué au Comité Central sur le fonctionnement de la Société de la Croix-Rouge Serbe pendant la durée de l'occupation.

Dès l'envahissement de la ville de Krusevac par l'armée ennemie, les représentants de la Croix-Rouge Serbe se présentèrent aux autorités occupantes, qui autorisèrent le fonctionnement de la Croix-Rouge Serbe.

Le premier commandant de place austro-hongrois à Krusevac, de nationalité hongroise, se montra un grand ami de la Croix-Rouge serbe et si les autres représentants des autorités d'occupation en Serbie s'étaient intéressés avec la même bienveillance au fonctionnement de la Croix-Rouge Serbe, celle-ci aurait pu faire bien davantage pour soulager la terrible misère et l'indigence dont la Serbie souffrait à cette époque.

Le premier devoir qui s'imposait, c'était d'informer le Comité International de Genève et les autres Sociétés de la Croix-Rouge à l'étranger, qu'une partie du Comité central de la Croix-Rouge serbe avait sa



résidence à Krusevac, et qu'elle y avait repris ses fonctions. En même temps, on demanda l'obtention aussi prompte que possible de la liaison avec la fraction de la Croix-Rouge Serbe qui avait dû quitter le pays. En dehors des circonstances matérielles et autres, il était très difficile de supporter l'interruption de la liaison entre ceux qui étaient restés en Serbie et ceux qui furent obligés de s'expatrier.

Ce n'est qu'à grand'peine que cette liaison put être obtenue après un laps de temps prolongé, pour être établie précisément avec la fraction fixée à Genève, avec laquelle on entretenit par la suite des rapports suivis et dont on recevait les informations demandées et des secours importants en argent.

Le premier qui a donné suite à notre demande fut le Bureau Commun de Renseignements de la Croix-Rouge à Vienne, VII Dreihufeisengasse No 4, II. Abteilung, avec signature de M. Lenz qui était venu plus tard à Belgrade pour ouvrir une succursale de ce bureau. Il paraît en général, qu'il n'était pas permis que les différentes sociétés de la Croix-Rouge se mettent en rapport avec les Croix-Rouge dans les pays ennemis, ce qui fait qu'au cours de la guerre on créa, dans ceux-ci, des institutions officielles qui portaient le titre de la Croix-Rouge. Cette pratique injustifiée devrait également faire l'objet des discussions à la séance prochaine de la Conférence Internationale de la Croix-Rouge.

Après le Bureau de Renseignements de Vienne, ce fut la Croix-Rouge hongroise qui s'annonça par son Comité de secours aux prisonniers de guerre. Dans la réponse, signée par le Président de ce Comité, ancien ministre M. Dàrànyi, on exprime la joie cordiale de ce que la Croix-Rouge Serbe soit de nouveau à même de reprendre son activité humanitaire et l'on forme des vœux pour son succès.

On parvint à obtenir aussi la liaison avec le bureau de renseignements de la Croix-Rouge allemande qui nous documenta d'une manière assez précise sur les prisonniers et les morts décédés en captivité ou dans les provinces occupées.

En dehors du service d'informations, ce sont presque exclusivement des secours pécuniaires qu'on pouvait prêter aux habitants gênés et nécessiteux en Serbie. Les magasins sociaux à Belgrade, Nisch et Krusevac contenant du matériel sanitaire et autre étaient pris par les autorités occupantes qui ne voulaient permettre sous quelque condition que ce soit que les représentants de la Croix-Rouge Serbe touchent à la propriété qui leur était confiée. Elles n'accordèrent que la permission de prendre, sur un bon émanant de la Croix-Rouge Serbe — toujours selon leurs convenances — dans les magasins sociaux, des marchandises destinées à nos différents hôpitaux, aux invalides, aux malades, etc. La Croix-Rouge Serbe à Krusevac et à Belgrade profitait en cas de besoin de cette permission. A Nisch cependant, on ne réussit pas de même, les autorités bulgares n'admettant aucun rapport avec la Croix-Rouge Serbe.

La prise de la propriété de la Croix-Rouge Serbe était motivée par l'autorité militaire allemande par l'art. 16 de la Convention de Genève du 6 juin 1906 ainsi conçu :



« Le matériel de la Société, destiné au secours et qui est sous la protection de la Convention aux termes des dispositions apportées par elle, est considéré comme propriété personnelle et devra, comme telle, être respectée dans toutes les circonstances, à l'exception toutefois du droit de réquisition, attribué aux armées belligérantes en vertu du droit de guerre et des coutumes. »

Comme on peut s'en rendre compte par ce rapport, les dispositions de la Convention de Genève citées plus haut manquent de valeur pratique, attendu qu'elles s'annulent elles-mêmes par la réserve faite quant aux droits de réquisition dont l'ennemi peut abuser sans scrupule sans que la moindre protestation puisse être faite.

Les magasins de la Croix-Rouge Serbe ayant été pris avec les marchandises qu'ils contenaient, et le Comité départemental de Krusevac ayant été mis dans l'impossibilité de poursuivre le fonctionnement de sa tâche charitable, n'ayant plus à sa disposition le journal qui paraissait à Belgrade pour ses travaux d'information et les facilités qu'offrait le trafic postal lui ayant été refusées, il fut décidé en mars 1916 que les représentants de la Croix-Rouge Serbe déménageraient à Belgrade. On ne pouvait pas même se douter des difficultés insurmontables qui attendaient la Croix-Rouge Serbe à Belgrade. Dès qu'on était arrivé à Belgrade, il fut interdit, sans motif quelconque, que la Croix-Rouge Serbe continuât à fonctionner sous son nom, on lui imposa le nom de « Société de la Croix-Rouge du Gouvernement Impérial et Royal Militaire en Serbie à Belgrade ». En général, les autorités occupantes à Belgrade n'avaient aucune confiance à l'égard de la Croix-Rouge Serbe. Jusqu'où allait cette méfiance, le cas suivant servira d'exemple. Lorsqu'un des membres du Comité Central de la Croix-Rouge Serbe arriva à Belgrade pour discuter du transfert des services de la Croix-Rouge Serbe de Krusevac, il fut, à son retour pour cette ville, retenu à la gare de Belgrade et soumis à une perquisition des plus sévères qui a duré presque deux heures. Tous les papiers, documents, notes, livres, tant ceux lui appartenant personnellement que ceux appartenant à la Croix-Rouge et qui avaient paru éveiller la moindre suspicion du perquisiteur, furent enlevés au représentant de la Croix-Rouge Serbe et l'autorisation de poursuivre son voyage pour Krusevac lui fut momentanément retirée. Quelques heures après la perquisition, on lui rendit les objets saisis, et, sans aucune excuse, le lendemain, on lui accorda l'autorisation de se rendre à Krusevac.

Tant à Belgrade qu'à Krusevac, on rencontrait parfois parmi les représentants des autorités occupantes des amis de la Croix-Rouge, et c'est grâce à eux que la Croix-Rouge serbe a pu apporter quelques soulagements dans des circonstances si difficiles aux nombreux malheureux et déshérités.

Le service d'information a pu prospérer à Belgrade beaucoup mieux qu'à Krusevac, aussi le travail augmentait de jour en jour si bien que le nombre d'employés volontaires avait dépassé 50.



A Belgrade, on passa à la collecte des offrandes pour le secours des pauvres. Le résultat ne fut pas satisfaisant car en Serbie on faisait plus de collecte pour la Croix-Rouge autrichienne et hongroise que pour la Croix-Rouge serbe. Les revenus de la propriété sociale n'étaient pas moins faibles, les autorités occupantes ayant pris possession de la plupart des immeubles de la Société, de même que des sources des eaux alcalines à Palanka.

Aussi dans la distribution des secours aux malades et en général à tous ceux qui se trouvaient dans la plus grande misère et dans la gêne, les autorités occupantes restreignaient l'activité de la Croix-Rouge de Belgrade. On n'autorisait pas l'allocation d'un secours dépassant 20 couronnes par tête, mais, en beaucoup de cas, la Croix-Rouge ne pouvait pas se soumettre à ces restrictions, et l'on allouait, selon les cas de besoin, un secours plus important. Il va de soi qu'on veillait dans ces cas à ce que le secours ne fût distribué qu'à ceux qui se trouvaient dans la plus grande indigence. *On avait soin de prêter le plus de secours possible avec les faibles moyens dont on disposait.* Pour connaître la vraie situation des personnes demandant des secours, les employés de la Croix-Rouge de Belgrade fréquentaient les habitations et se rendaient ainsi personnellement compte de la situation dans laquelle les requérants se trouvaient. A cette occasion, on découvrait beaucoup de ceux qui ne s'étaient pas adressés pour le secours, mais à qui celui-ci était indispensable. Quand on apprenait que des étudiants, par exemple, à qui le secours était envoyé directement par les représentants de la Croix-Rouge serbe de Genève le dépensaient à la légère, l'allocation de ces secours leur était supprimée, mais on passait immédiatement aux travaux préparatoires pour que les fonds destinés à ces secours soient affectés à l'ouverture d'une école, dans laquelle les étudiants pauvres recevraient une instruction gratuite. Les autorités occupantes refusèrent l'autorisation d'ouvrir cette école et n'accordèrent à la Croix-Rouge que la permission de payer les instituteurs pour les étudiants pauvres, mais ces instituteurs n'étaient pas autorisés d'avoir plus de 5 étudiants par groupe. Nonobstant ces restrictions, la Croix-Rouge de Belgrade avait admis 162 étudiants, payant pour eux les instituteurs qui leur donnaient des leçons en famille.

Beaucoup de parents s'adressaient à la Croix-Rouge pour obtenir l'autorisation de pouvoir faire des envois de fonds à leurs enfants à l'étranger, où ils se trouvaient dans l'indigence. La Croix-Rouge de Belgrade se faisait un devoir de donner suite à ces demandes, et, au commencement, tout faisait espérer qu'elles seraient approuvées. Cependant, lorsque la demande faite à cet effet à l'autorité supérieure parvint entre les mains d'un des ennemis de la Croix-Rouge, il la rejeta catégoriquement.

Qu'il me soit permis d'indiquer encore un exemple pour montrer les embûches que l'on dressait pour restreindre l'activité et le bon fonctionnement de la Croix-Rouge de Belgrade.

Une offrande de 20,000 francs venant de Genève devait être remise par l'intermédiaire de la Croix-Rouge pour distribuer des secours aux



familles des prêtres pauvres en Serbie. Les autorités occupantes avaient refusé d'approuver que cette offrande soit confiée à la Croix-Rouge, décidèrent de distribuer eux-mêmes les secours comme bon leur semblait.

Malgré tout cela il faut reconnaître qu'il se trouvait, tant chez les autorités allemandes qu'austro-hongroises plus d'hommes de cœur et dévoués à l'œuvre de la Croix-Rouge que chez nos frères bulgares.

La Division Sanitaire du Gouvernement Impérial et Royal Militaire, facilitait, toutes les fois qu'elle le pouvait, l'activité humanitaire de la Croix-Rouge de Belgrade. Avec la permission d'un représentant de l'autorités autrichienne et bon ami de la Croix-Rouge, un des représentants du Comité Central de la Croix-Rouge serbe en Serbie était autorisé, en compagnie d'un sous-officier austro-hongrois, à se rendre personnellement à Nisch, pour voir la situation dans laquelle se trouvait la propriété de notre Société et de se mettre en rapport avec la Croix-Rouge bulgare. C'était les 22 et 23 février 1916. Déjà à cette époque, les magasins de la Société étaient complètement vides, le tout ayant été transporté dans les magasins de la Croix-Rouge bulgare à Sofia. A ce moment, il y avait dans l'immeuble de la Croix-Rouge serbe quelques représentants de la Croix-Rouge bulgare, qui ne voulaient rien faire pour un rapprochement entre la Croix-Rouge serbe et bulgare.

Pendant son séjour à Nisch, le représentant de la Croix-Rouge de Belgrade s'adressa au chef du Service Sanitaire de l'Administration Centrale de la région de Morava alors en fonctions à Nisch. Eu égard de la façon dont l'Administration Sanitaire austro-hongroise manifestait sa bienveillance à la Croix-Rouge serbe, on était en droit d'espérer que le représentant du Service sanitaire bulgare se montrerait un ami de la Croix-Rouge. Malheureusement, il n'en fut rien. Aussi cette tentative de trafic avec la Bulgarie échoua.

Le Bureau d'informations de la Croix-Rouge de Vienne, qui arriva avec son chef et personnel le 30 août 1916 à Belgrade pour y commencer son fonctionnement, fit tout son possible pour provoquer une liaison avec la Croix-Rouge bulgare, mais ces tentatives restèrent vaines.

Les autorités bulgares refusèrent tout contact et intermédiaire tant au point de vue du terrain d'information que pour la distribution des secours en argent aux prisonniers serbes, aux internés et aux habitants dans les régions occupées par elles, et dès qu'elles avaient connaissance d'une liaison, elles l'interrompaient brutalement.

Les autorités bulgares empêchaient de toutes les façons possibles les Serbes d'envoyer des secours aux prisonniers et aux nécessiteux en général qui se trouvaient dans les contrées occupées par les Bulgares. Un grand nombre n'osait pas même accepter le secours offert par les Serbes. Ceux qui étaient plus courageux, les autorités bulgares leur faisaient toutes les difficultés dans la remise.

Par l'intermédiaire de la succursale du Bureau de Renseignements de Vienne, on réussit, à la veille même de la fin des hostilités, d'obtenir une liaison, non pas avec la Croix-Rouge bulgare, mais avec l'Alliance Universelle Chrétienne de Jeunes Gens qui soignait la distribution des



secours aux prisonniers serbes en Bulgarie. La dite Alliance accepta de se charger de la remise, par son intermédiaire, des secours que la Croix-Rouge de Belgrade lui enverrait pour les Serbes prisonniers qui se trouvaient dans les camps en Bulgarie. Il est difficile de comprendre comment il se fait que la Croix-Rouge bulgare n'ait pas été assez puissante pour exercer dans son propre pays son devoir humanitaire comme l'a été à même de le faire en Bulgarie, l'Alliance Universelle de la Communauté Chrétienne de Jeunes Gens de Genève.

Des choses semblables sont incompréhensibles pour quiconque a le moindre sentiment humanitaire, elles ont besoin d'être discutées dans cette Conférence Internationale de la Croix-Rouge. C'est indispensable pour permettre à la Croix-Rouge d'exercer plus facilement son devoir humanitaire dans les circonstances difficiles, telles par exemple que celles où se trouvait la Serbie à l'époque de l'administration ennemie.

---



## Extrait du Rapport de la Croix-Rouge Serbe établie à Genève.

En automne 1915, lorsque la Serbie fut attaquée d'un côté par l'armée austro-allemande et de l'autre par l'armée bulgare, l'armée serbe, et avec elle la Croix-Rouge serbe furent obligées de se retirer. La Direction de la Croix-Rouge serbe avait sa résidence à Niche depuis le commencement des hostilités, fut obligée de déménager à Krouchevatz. Des grandes quantités de matériel qui se trouvait dans les magasins à Niche, une minime partie seulement a pu être évacuée.

A cette époque, deux membres du Comité central de la Croix-Rouge serbe étaient restés au siège social à Belgrade : M. Pétronyévitch qui y demeura pour gérer les affaires de la Croix-Rouge serbe à Belgrade, et M. Radoilovitch, qui se rendit plus tard à Krouchévatz pour se mettre en rapport direct avec la direction et les membres du Comité central : le Vice-Président Dr V. Soubotitch, et MM. le Dr Lecco, Toma Stoyadinovitch et Dragoutine Georgevitch.

Un séjour prolongé devenant impossible à Krouchévatz, la décision fut prise d'enjoindre à M. le Vice-Président Dr Soubotitch et à M. G. P. Radoilovitch, membre du Comité central de se retirer avec l'armée, emportant avec eux les fonds de la société, sur quoi le Trésorier, M. le Dr Marco Lecco, fit remise des fonds à M. Radoilovitch, qui poursuivrait désormais ces fonctions.

Le 23 octobre, MM. Soubotitch et Radoilovitch, accompagnés de MM. Douchan Soubotitch, commissaire du Ministère de la Guerre auprès de la Croix-Rouge serbe, et deux employés de la Société, MM. Léon de Léon et Dragoutine Lecco, quittèrent Krouchévatz.

La direction de la retraite a été : Kourchoumlia, Prépolatz, Prichitina, Voutchitrn, Prizren, où ils arrivèrent le 4 novembre, et où ils furent rejoints par M. le Dr J. M. Zujovié, membre du Comité central, et par M. Nicola Mitkovitch, Président du Comité central départemental de Pirot.

La situation des opérations militaires devenait de plus en plus difficile, et, en arrivant à Prizren, la Croix-Rouge serbe reçut l'ordre d'opérer sa retraite vers Skadar, avec le Service sanitaire du commandant général de l'armée, en suivant la direction de Dyakovitza, Petch, Tchakor, Andriyévitza, Podgoritza, Skadar.

De la totalité du matériel dont la Croix-Rouge disposait à Krouchevatz, on ne put emporter que ce que pouvait contenir trois charrettes attelées de bœufs et un breack qui ne pouvaient au reste circuler



que jusqu'à Petch seulement, d'où il n'existait plus de route carrossable. Pour ce motif, on fut obligé d'abandonner tous les véhicules et d'arranger l'emballage pour le transport à cheval.

Le Vice-Président Dr Soubotitch s'arrêta à Petch, tandis que MM. les membres du Comité central, Dr Zujovic et Radoilovitch et le Président du Comité départemental de Pirot, M. Mitkovitch, les deux employés sus-mentionnés et quelques soldats continuèrent la retraite dans la direction à travers l'Albanie et le Monténégro, et réussirent à atteindre Skadar le 25 novembre sans subir de pertes.

L'affluence de soldats et réfugiés à Skadar augmentait de jour en jour, les vivres diminuaient d'autant plus que les prix augmentaient, ce qui, étant donné la baisse du change de la monnaie du pays, devint une difficulté de plus dans la tâche que s'étaient donnée les membres de la Croix-Rouge serbe.

Les maladies et la mortalité augmentaient par suite de l'épuisement et de la mauvaise nourriture. En un mot, la situation des Serbes accumulés à Skadar devenait désespérée.

Les fonds de la Croix-Rouge serbe ayant été sauvés il fut décidé de les affecter à l'achat des objets nécessaires (chemises, caleçons, draps, couvertures, paillasses, essuie-mains, chaudières et ustensiles de cuisine) destinés à l'installation des hôpitaux provisoires à Skadar et Lyech.

On organisa une cuisine populaire où l'on distribuait deux fois par jour, environ 4000 rations, soit : une soupe avec un morceau de viande et un morceau de pain.

La Croix-Rouge serbe a fonctionné cinq semaines à Skadar.

Dans une conférence qui eut lieu à Skadar, et à laquelle prirent part le Président Dr Borissavlyévitch, les membres du Comité central, MM. Sondermayer, Zujovic et Radoilovitch, les chefs du Service sanitaire du Ministère de la Guerre et du Commandement général, MM. les colonels Karanovitch et Ghenchitch, il fut décidé que le bureau et les fonds de la Croix-Rouge devaient déménager d'abord en Italie et ensuite en Suisse. Cette mission fut confiée à MM. Zujovic et Radoilovitch.

En Italie, on se préoccupait principalement de l'achat des médicaments, et, grâce à l'accueil extrêmement aimable de feu le Comte de la Somaglia, Président de la Croix-Rouge italienne, celle-ci nous les céda au prix de revient. Un courrier spécial de la Croix-Rouge serbe fut chargé d'assumer le transport des médicaments à Corfou, où les restes de l'armée serbe travaillaient à la réorganisation afin d'être en état de poursuivre la guerre aux côtés de nos alliés.

En Suisse, avec l'aide du Comité International de la Croix-Rouge de Genève, on se préoccupa d'abord à organiser un Bureau de Renseignements par l'intermédiaire duquel on pourrait établir la liaison réciproque entre les soldats et les réfugiés, et leurs familles restées dans le pays et les prisonniers emmenés en captivité. Le Comité International avait déjà fait des démarches dans ce sens avant notre arrivée, sur



la demande de M. Petrovitch, notre Consul à Genève. Aussi nous nous faisons un devoir tout particulier d'exprimer à cette occasion à l'honorable Président du Comité International de Genève, M. Gustave Ador et à ses excellents collaborateurs nos sentiments de profonde gratitude pour les prodigieux services rendus à la Croix-Rouge serbe, lui permettant ainsi de réorganiser son Bureau de Renseignements à Genève.

Dès que ce Bureau put fonctionner, toutes les Croix-Rouges en furent informées par une circulaire spéciale.

La Croix-Rouge autrichienne a refusé de se mettre en rapport avec nous et il nous a été impossible de recevoir le moindre renseignement de Serbie par son intermédiaire. Les renseignements étaient puisés uniquement des annonces publiées dans le journal *Beogradske Novine*, créé par le gouvernement militaire à Belgrade.

Grâce aux instances du Comité International de la Croix-Rouge, on autorisa enfin l'échange de correspondances entre les habitants restés en Serbie sur le territoire occupés par les Autrichiens et les soldats et réfugiés ; on autorisa également la correspondance avec les prisonniers de guerre et les internés et l'envoi des secours en argent.

Avec les Serbes qui se trouvaient dans les territoires occupés par l'armée bulgare, on ne pouvait correspondre. Même une lettre que la Croix-Rouge serbe avait adressée à la Croix-Rouge bulgare à Sofia fut retournée par la censure bulgare.

Des procédés semblables ne devraient pas se renouveler à l'avenir et il faudrait faire en sorte que les droits garantis par la Convention de Genève soient respectés.

Au moment où l'échange des correspondances avec nos compatriotes en Serbie et les prisonniers, ainsi que l'expédition des colis postaux étaient rendus possibles, on organisa dans le Bureau de la Croix-Rouge serbe des sections spéciales : pour les prisonniers, pour l'expédition des correspondances, pour la comptabilité, expédition des paquets, etc. Le travail prit une grande extension et exigea du personnel et des locaux. Les envois de fonds s'effectuaient pour la plupart par l'intermédiaire du Bank-Verein de Vienne.

La Croix-Rouge serbe était en relations et en collaboration avec le Comité suisse de secours aux Serbes avec le Bureau de Zurich pour la recherche des disparus de guerre et avec la Section serbe des prisonniers de guerre à Berne.

La Croix-Rouge serbe s'empresse d'exprimer sa gratitude aux représentants de ces institutions en Suisse, MM. E.-A. Naville, de Blonay et Mayerhofer.

A l'occasion de l'échange des grands blessés, les prisonniers serbes ne pouvaient pas être rapatriés. Ils furent accueillis par la grande amie et alliée de la Serbie : la France. Le transport s'y effectua en plusieurs trains par le territoire suisse. Grâce à l'extrême bienveillance de M. le colonel Bohny, chef de la Croix-Rouge suisse, la Croix-Rouge serbe a pu les recevoir et les accompagner jusqu'à Genève. Que M.



Bohny veuille accepter ici nos remerciements de même que Mme Bohny pour leur généreuse attention toute de tendresse dont les blessés serbes furent l'objet à leur passage par la Suisse.

Nos chaleureux remerciements vont à la Croix-Rouge de Genève et à sa noble Présidente, Mlle Alice Favre, pour la bienveillante réception qu'elle ménagea à nos soldats et pour les gracieuses offrandes qu'elle leur faisait.

En considération du peu de moyen dont la Croix-Rouge suisse disposait, les secours qu'elle était appelée à prêter ne pouvaient pas être abondants, et une attention toute spéciale a permis de soulager les plus miséreux.

La Croix-Rouge serbe se préoccupait surtout de l'amélioration dans la mesure du possible de la nourriture des prisonniers, de l'envoi accéléré des secours aux nécessiteux en Serbie et de l'aide à apporter aux malades. Elle y a réussi au prix de nombreuses difficultés. De même, elle a réussi à faire expédier des vêtements, du linge et des chaussures pour les enfants serbes internés à Braunau.

Quand les Comités provisoires et les gens charitables en Amérique surent qu'il y avait possibilité d'envoyer des secours en Serbie, ils nous faisaient à plusieurs reprises des remises de fonds afin de venir en aide aux nécessiteux de notre malheureux pays, soit d'après nos informations soit en conformité de leurs dispositions spéciales.

Notre Croix-Rouge ne se bornait pas à envoyer des secours seulement pour la Serbie ; elle en expédiait aussi au Monténégro.

L'envoi de fonds s'effectuait par l'intermédiaire des personnes ou des institutions qui nous étaient connues, par exemple des membres du Comité central de la Croix-Rouge restés en Serbie, du Comité central de secours des nécessiteux à Belgrade, du Président de la Croix-Rouge monténégrine, Mgr Mitrophane, archevêque de Cettigne, etc.

Les documents justificatifs de l'emploi des fonds entrés et sortis se trouvent classés dans les archives de la Croix-Rouge serbe.

La libération de la Serbie avait permis aussi à la Croix-Rouge serbe à Genève de faire ses préparatifs pour le retour dans la Patrie. Cela n'a pas pu se faire rapidement, car il avait fallu transporter en Serbie tous les documents et les archives du Bureau des Renseignements, accumulés au cours de la guerre depuis le commencement de 1916 à fin octobre 1918. Le Comité suisse des secours aux Serbes disposait d'un stock d'objets, de marchandises et de vivres, représentant 13 wagons qu'on devait acheminer à cette occasion en Serbie, alors que la Croix-Rouge serbe avait préparé aussi une certaine quantité de farine lactée et de médicaments qu'elle devait transporter.

Grâce au concours et aux conseils de MM. E.-A. Naville et de Blonay, la Direction fédérale des Chemins de fer suisses s'empessa d'obtenir de la Direction autrichienne des chemins de fer le nombre nécessaire de wagons destinés au transport du matériel. De son côté, les chemins de fer suisses s'empressèrent de mettre à la disposition de la



Croix-Rouge serbe les voitures à voyageurs nécessaires pour notre personnel.

Le train se composant de 7 voitures à voyageurs et de 23 wagons à marchandises quitta Genève le 27 mars 1919. Un détachement de trois officiers et un soldat suisses, ayant M. le major Huber à sa tête, a été chargé de la remise de l'envoi du Comité suisse de secours aux Serbes au Président de la Croix-Rouge serbe à Belgrade, accompagnèrent le train et exécutèrent leur devoir.



## Rapport sur le Fonctionnement de la Société de la Croix-Rouge Serbe à Corfou

*depuis le 1<sup>er</sup> mai au 5 novembre 1918.*

Par suite de la retraite de notre armée, vers la fin de 1915, retraite ordonnée vu la supériorité numérique de l'ennemi, notre Croix-Rouge qui, dès la proclamation de la mobilisation le 15 juillet 1914 s'était retirée à Niche et ensuite à Krouchevatz, quittait également le pays.

Dans la retraite depuis Krusevac par Prizren, Pec, Podgorica, Skadar, jusqu'à S. Giovanni di Medua, accompagnant notre armée, deux membres de notre Comité central, MM. le Dr Zujovic et G. P. Radoilovic, partageaient avec elle au cours de ces journées les plus terribles souffrances et l'aidaient dans la mesure de leur faibles moyens, offrant les vivres strictement nécessaires et des médicaments aux soldats malades, blessés ou épuisés.

Ainsi, on établit et installa précipitamment aux frais de notre Croix-Rouge un hôpital de 200 lits à Skadar et un autre de 50 lits à Ljes. En outre, on acheta en même temps les ustensiles de cuisine strictement nécessaires aux besoins des malades et soldats épuisés.

Sur le nombre total des membres du Comité Central la moitié resta dans le pays, tandis que les autres s'expatriaient. Sur le nombre de membres sortis du pays, quatre seulement prirent part au fonctionnement de la Croix-Rouge à l'étranger : le Président, médecin-colonel Dr. Borisavljevic, Dr. J. Zujovic, G. P. Radoilovic et le capitaine de réserve du Génie Mr. Milan Milosavljevic. Les autres étant occupés par d'autres services, ne purent pas collaborer à l'œuvre de la Croix-Rouge.

Le Président, Mr. Borisavljevic, en service comme chef de la Division sanitaire de la II<sup>me</sup> armée depuis l'époque de la mobilisation de 1912-1914 jusqu'au mois de mai 1916, était remplacé dans ses fonctions par le médecin-lieutenant-colonel Dr. Soubotitch, qui, en compagnie de MM. Zujovic et G. P. Radoilovic vint lors de la retraite jusqu'à Pec où il resta tandis que les autres membres de notre Comité Central continuèrent leur route. Arrivés à S. Giovanni di Medua, ils décidèrent de passer en Suisse, pays neutre, où il leur serait possible de continuer leur activité de représentants de notre Société. Ce qui fut décidé, fut aussi exécuté : continuant leur passage par l'Italie, ils parvinrent à atteindre la Suisse et s'établirent à Genève au commencement de février 1916.

A leur passage par l'Italie, ils achetèrent les quantités strictement nécessaires de médicaments pour l'armée qu'on avait commencé à



transporter déjà à cette époque sur Corfou, où la pénurie en médicaments se faisait sentir, non seulement chez nous, mais aussi dans l'armée française.

A Genève, MM. Dr. Zujovic et Radoilovic apportèrent en février 1916, de concert avec M. Draskovic, alors Ministre, la très importante décision sur la création (aux termes de la Convention de La Haye) d'un bureau de renseignements de la Croix-Rouge. Ce bureau a rendu de précieux services, fournissant des renseignements et servant d'intermédiaire entre les soldats et nos réfugiés à l'étranger et leurs parents restés dans le pays.

Les membres du Comité Central se mirent immédiatement en rapport, de Genève, avec le Président de la Croix-Rouge à Corfou en le priant de faire valoir, dans l'intérêt même de la Société de la Croix-Rouge Serbe ses qualités de Président, notre Croix-Rouge étant menacée du danger d'être anéantie par l'ennemi. Cette démarche n'ayant pas pu se faire immédiatement, ce n'est qu'au cours de la réorganisation de notre armée à Corfou que Mr. Borisavljevic put être libéré de ses fonctions militaires pour contribuer à la continuation aussi intensive que possible de l'activité de notre Croix-Rouge.

La tâche a été grande et difficile, car il fallait prêter secours aux réfugiés en même temps qu'à ceux qui sont restés dans le pays. La foi dans notre juste cause ainsi qu'à la victoire finale de notre pays et de nos alliés était invincible et nous avions confiance en notre retour indubitable dans notre Patrie. C'est pour cela qu'il fallait trouver des moyens puis les mettre à exécution pour pouvoir prêter secours à notre peuple martyr quand nous serions de retour chez nous.

La Direction à Corfou a commencé son activité le 1<sup>er</sup> mai 1916, et ce commencement fut marqué par un touchant appel, adressé aux amis de notre peuple dans le monde entier avec prière de l'aider dans les moments aussi difficiles que critiques, que rarement un peuple n'a vécu et qui n'ont pas d'égaux dans l'histoire du monde.

L'activité de la Direction de Corfou a commencé sans moyens quelconques et avec un nombre de personnel très restreint (six collaborateurs dans une modeste chambre de l'Hôtel Central). Mais peu à peu, après le dit appel, les dons affluèrent, tant en argent qu'en effets, d'abord des lieux plus rapprochés, ensuite des contrées les plus éloignées de l'Europe, de l'Amérique, de l'Afrique et du Japon.

Pour donner de l'extension à l'activité du service de collecte et, en connexion avec celui-ci, à celui de renseignements de nos amis sur les besoins de notre peuple, la Direction organisa vers la fin de 1916 et au cours de 1917 des Comités dans les pays alliés. C'est ainsi que fut créé le Comité de notre Croix-Rouge à Bizerte pour l'Afrique du Nord, avec la collaboration cordiale du vice-amiral Gueprat, commandant de Bizerte, ensuite à Rome et à Paris. Le Comité auprès de notre Légation à Londres existait déjà antérieurement et était en relation avec notre Direction, fonctionnant toutefois d'une façon plus indépendante. Par les soins de Mme M. Jovanovic, épouse du Ministre de Serbie à Londres,



il y fut fondé un atelier de la Croix-Rouge Serbe, où l'on préparait différents objets pour nos compatriotes en Serbie, pour les prisonniers et internés en Autriche-Hongrie et en Allemagne. Cette œuvre continua jusqu'à nos jours. Sir John Brenner avait cédé gratuitement son immeuble à Londres pour l'installation de notre Croix-Rouge.

Au Japon, Mr. le professeur Dusan Todorovic avec sa femme et en collaboration du Comité Japonais-Serbe avait déployé une activité intense et c'est grâce à cette activité des plus dévouées et sincères que d'abondantes offrandes en argent et en effets affluaient de ce côté à notre Croix-Rouge.

Il y a lieu de faire ressortir surtout l'activité de Mlle Lozanic qui déployait un labeur infatigable en faveur de notre Société et travaillait avec succès dans les Etats-Unis qui nous envoyaient d'importantes offrandes.

Il est de tout intérêt de faire ressortir les soins à la collecte des offrandes pour notre Croix-Rouge et à notre cause nationale de notre concitoyen Mr. Todor Dimitrijevic qui, voyageant d'un lieu à l'autre en Amérique (surtout dans celle du Sud) donnait des conférences sur notre peuple, sur ses besoins et sur les difficultés qui l'ont assailli au cours de la guerre, tout en faisant l'histoire des origines de la guerre. De cette façon il parvint à recueillir et à faire remettre à notre Société plus de 50,000 francs à titre de secours à nos compatriotes en Serbie. En sa qualité de Comité indépendant de secours de notre Croix-Rouge et des habitants en Serbie, le Comité Néerlandais de secours de la Croix-Rouge Serbe et la Population Souffrante Serbe a travaillé indépendamment au secours de nos guerriers et de notre peuple.

Le Comité des Dames au Havre était occupé de l'envoi de colis avec vivres pour nos prisonniers. Dans l'intérêt de cette œuvre, il demanda l'autorisation de travailler sous l'enseigne de notre Société, ce qui lui fut accordé avec gratitude.

Les Comités des Dames Serbes à Paris et à Nice faisaient également des envois de paquets avec vivres aux prisonniers et internés, travaillant toutefois sans avoir de relations suivies avec notre Direction.

En été 1917, la Croix-Rouge française informait notre Direction que la Journée Serbe organisée à Paris avait produit 50,000 francs au profit de la Croix-Rouge Serbe, mais cette somme ne fut pas remise à notre Direction ; elle fut mise à la disposition du Comité Franco-Serbe à Paris afin d'en faire emploi selon ses convenances soit en accordant des secours à nos compatriotes se trouvant en France.

Afin que les opérations des différents comités soient organisés uniformément et mises en relation plus suivies avec notre Direction à Corfou, le Président visita dans la première moitié de 1917 (entre le 8 avril et le 24 juin) les Comités à Rome, Paris et Londres, et nos membres à Genève ainsi que le Comité International de Genève, à cette occasion différentes questions touchant à l'organisation de nos Comités furent définitivement tranchées.



La Direction projetait au cours de 1917 et 1918 une mission spéciale qui devait se rendre en Afrique, Amérique du Sud, en Australie et au Japon pour y renseigner le monde sur les besoins de notre Croix-Rouge et sur les souffrances de notre peuple pendant la durée de ces guerres, et pour faire en même temps une collecte en faveur de notre Croix-Rouge. On s'attendait à un grand succès de cette mission, tant au point de vue matériel que moral. Malheureusement, elle ne put pas être réalisée, de grandes difficultés ayant surgi.

Ainsi organisés, les Comités étaient en relation suivie avec la Direction, et grâce à leur collaboration assidue on parvint à recueillir d'importantes offrandes tant en argent qu'en effets, malgré les grands empêchements créés au trafic de voyageurs et postal par suite de la guerre sous-marine et autres difficultés provoquées par la guerre.

En conséquence des événements politiques et militaires, qui survinrent en Grèce en octobre 1916 les fonds déposés primitivement en drachmes à Corfou furent transportés au pair en Suisse à la Société de Banque suisse. (Cette précaution était nécessaire et justifiée, car, peu après, le change du drachme subit une baisse rapide, et c'est ainsi qu'une somme assez importante fut sauvée au profit de la Société.

Plus tard, la plus grande partie des fonds (30,000 livres sterling) fut transportée à Londres en mars 1918.)

Notre Direction entretenait des rapports avec toutes les Sociétés de la Croix-Rouge tant des pays alliés amis que des pays neutres. La correspondance surtout avec le Comité International de la Croix-Rouge à Genève a été très suivie. Nous rencontrions toujours auprès de ce Comité et dans toutes les circonstances le plus grand empressement et un puissant appui chaque fois que nous faisons appel à lui pour les secours et la protection, tant en faveur de nos prisonniers et internés qu'en faveur de nos compatriotes restés dans le pays.

De même, au commencement de l'activité de nos membres à Genève, le Comité International a fait tout son possible pour faciliter la création du Bureau de renseignements de la Croix-Rouge Serbe, qui a fonctionné d'abord sous la gestion de nos membres à Genève, pour passer plus tard avec toutes ses sections (Bureau de paquets, etc.) sous la gestion du Gouvernement Royal conformément aux dispositions de l'art. 14 de la Convention de La Haye, conservant seulement le nom et l'enseigne de la Croix-Rouge.

La tentative de nos membres de Genève d'entrer en relations avec les Sociétés ennemies de la Croix-Rouge au commencement de 1916 ne réussit pas. Des lettres furent adressées par nos membres aux Croix-Rouges allemande, austro-hongroise et bulgare, leur annonçant la création de la section de notre Croix-Rouge à Genève, en connexion avec le Bureau de renseignements en vertu de l'art 14 de la Convention de La Haye, leur demandant les bordereaux de nos prisonniers et internés.

En réponse à ces lettres, la Croix-Rouge Allemande en accusait réception et nous en remerciait. La Croix-Rouge Bulgare n'a pas



même ouvert la lettre et a mis au verso de l'enveloppe, écrit au crayon, le mot « Retour ».

Pour cette attitude une protestation fut adressée au Comité International, et, sur son intervention, la Croix-Rouge Bulgare répondit en date du 27 avril 1916 : « faites savoir aux Messieurs qui signent pour la Croix-Rouge Serbe, qu'il nous est impossible d'entretenir une correspondance quelconque avec eux ou leur fournir des informations quelconques sur les habitants de l'ancienne Serbie, ceux-ci étant devenus sujets bulgares et traités comme tels en vertu des lois bulgares. »

En réponse à la Direction en date du 4 octobre 1916 adressée par l'intermédiaire du Comité International, en vue de recueillir des données et renseignements sur nos prisonniers et internés dans les pays ennemis, la Croix-Rouge austro-hongroise, par sa lettre du 26 janvier 1917, informe le Comité International qu'« elle n'est pas à même de fournir les listes demandées par la Croix-Rouge serbe à Corfou, la Croix-Rouge serbe ayant, aux termes des statuts, son siège à Belgrade, où il continue à fonctionner sous la protection du Gouverneur Impérial et Royal, en s'appuyant sur notre succursale en cette ville. Nous ne pouvons travailler avec les différentes sociétés errantes à l'étranger. »

Il y a lieu de faire ressortir ici le fait, publié dans le Bulletin du Comité International de la Croix-Rouge de janvier 1917, que la Croix-Rouge autrichienne a accepté de travailler directement avec la Croix-Rouge roumaine. De même, aussi la Croix-Rouge bulgare fournissait directement des renseignements aux Croix-Rouges roumaine, française et anglaise, refusant cependant d'agir de la sorte à l'égard de la Croix-Rouge serbe.

En conséquence de cette attitude déloyale des Croix-Rouges ennemies, la Direction de notre Croix-Rouge souleva auprès du Comité International à Genève une protestation énergique demandant à ce que le fonctionnement tant de notre Direction à Corfou que de notre Bureau de Renseignements à Genève soit reconnu, la Croix-Rouge serbe se trouvant là où sont aussi le Gouvernement et l'armée serbes, alors qu'aux termes de l'art. 14 de la Convention de La Haye nous avons droit à la création d'un Bureau de Renseignements.

Grâce aux soins bien motivés et justifiés du Comité International on parvint peu à peu à faire reconnaître le fonctionnement de notre Croix-Rouge par l'ennemi, si bien que déjà vers la fin de 1917 un échange de correspondance plus aimable entre notre Société et les Croix-Rouges ennemies a fait place à l'ancien état de choses, mais toujours seulement par l'intermédiaire du Comité International de Genève,

Toutes les fois que notre Direction à Corfou a eu des nouvelles sur l'état piteux de nos prisonniers et internés, éparpillés dans les camps des pays ennemis ou dans la patrie occupée, elle ne tarda pas à faire des démarches par l'intermédiaire du Comité International de Genève et des pays neutres, en les priant d'intervenir à l'effet d'atténuer les misères et les souffrances de notre peuple.



Ainsi, à la nouvelle des mauvais traitements de nos prisonniers et internés en Autriche-Hongrie, la Direction de notre Croix-Rouge fit une demande au Comité International (le 30 décembre 1916) à l'effet de la nomination d'une commission se composant de membres des Croix-Rouges des pays neutres, chargée de visiter les camps dans lesquels nos compatriotes étaient placés, et de soumettre ensuite leur rapport. A cet effet, la Direction de notre Croix-Rouge offrit son appui matériel.

Renseigné sur la misérable situation dans laquelle nos médecins et notre personnel sanitaires se trouvaient contrairement à toutes les dispositions de la Convention de Genève et celle de La Haye, notre Direction, par sa lettre du 19 janvier s'adressa au Comité International avec prière d'intervenir auprès des Croix-Rouges et gouvernements ennemis pour que nos médecins faits prisonniers et internés soient libérés en vertu des art. 9 et 12 de la Convention de Genève.

Renseignée que les autorités bulgares avaient interdit la remise d'argent aux habitants des villes de Prizren Paracin, Cupria, Pehcevo, Berovo, Radoviste, Stip et les villages environnant ces villes, la Direction de notre Croix-Rouge, par sa dépêche du 6 février a protesté auprès du Comité International, demandant la levée de cette interdiction, contraire aux stipulations des art. 14 et 15 de la Convention de La Haye.

En conséquence des nouvelles reçues sur la pénible situation dans laquelle se trouvaient nos prisonniers et internés dans les camps de l'Autriche-Hongrie, une protestation fut adressée le 12 octobre 1917 par l'intermédiaire de la Croix-Rouge des pays neutres avec prière d'intervenir en faveur de nos prisonniers et internés.

Par l'intermédiaire du Comité International de la Croix-Rouge une entrevue eut lieu entre les délégués de notre Croix-Rouge et deux de la Croix-Rouge bulgare le 1<sup>er</sup> novembre 1917. A cette entrevue on demandait : 1<sup>o</sup> une liste exacte de nos prisonniers et morts ; 2<sup>o</sup> l'autorisation de l'échange des correspondances entre nos prisonniers et internés et leurs parents restés en Serbie ; 3<sup>o</sup> l'autorisation d'envois de fonds à nos prisonniers et aux habitants dans les régions occupées par les Bulgares ; 4<sup>o</sup> l'autorisation pour l'expédition de vivres et de vêtements aux prisonniers et internés ; 5<sup>o</sup> échange de prisonniers très malades ; 6<sup>o</sup> renseignements sur la population civile internée et sur son rapatriement ; 7<sup>o</sup> envoi de renseignements sur les soldats malades et blessés qui se trouvent dans les hôpitaux.

On nous a fait longtemps attendre la ratification des demandes formulées ci-dessus du gouvernement bulgare. Le gouvernement Radoslavoff refusa la ratification de cette convention, et ce ne fut qu'après l'avènement du gouvernement Malinoff que la ratification fut accordée.

Notre Société aussi fut invitée à la Conférence de la Croix-Rouge convoquée le 18 avril 1918. A cette effet, notre Président, M. le Dr Borisavljevic, quitta Corfou le 24 mars et resta en mission jusqu'au 13 août 1918.



Dans cette Conférence on devait discuter des questions très importantes pour atténuer dans toutes les nations les misères provoquées par la guerre. La Conférence fut remise deux fois jusqu'au commencement de juillet 1918, et, finalement, en conséquence du déroulement des événements sur les champs de bataille, elle n'eut pas lieu. Mais le séjour de M. le Dr Borisavljevic en Suisse lui offrit l'occasion d'avoir des entrevues avec le Comité International de la Croix-Rouge. Par suite de la situation toujours plus difficile dans laquelle se trouvaient nos prisonniers et internés en Bulgarie ainsi que notre population civile sous l'occupation des autorités bulgares, on demanda l'obtention de l'autorisation du gouvernement bulgare : 1<sup>o</sup> de l'envoi des listes complètes de nos prisonniers et internés ; 2<sup>o</sup> de l'envoi de secours en argent avec accusé de réception et indication de l'expéditeur, et 3<sup>o</sup> ratification de l'accord intervenu entre nos délégués et les délégués bulgares des Croix-Rouges du 1<sup>er</sup> novembre 1917, que le gouvernement bulgare s'est refusé de ratifier même jusqu'à ce jour.

Ensuite, le Président, M. le Dr Borisavljevic, a conféré, le 11 mai, à Genève, avec l'inspecteur de la Croix-Rouge américaine, qui était venu en mission spéciale pour se renseigner sur les besoins de notre peuple. Il lui a été démontré que les secours strictement nécessaires à nos compatriotes en Serbie se composaient de vivres, vêtements et chaussures. Monsieur l'inspecteur promit d'entreprendre des démarches énergiques, par l'intermédiaire de la Croix-Rouge américaine auprès de M. Wilson pour que les secours soient accordés.

Pendant son séjour à Genève, M. le Président protesta auprès du Comité International, le 22 juin 1918, contre le mauvais traitement de nos prisonniers et internés en Bulgarie, à savoir : 1<sup>o</sup> le fait de la remise de listes incomplètes sur l'effectif de nos prisonniers ; 2<sup>o</sup> sur la question de non autorisation de l'envoi des correspondances à nos compatriotes sous la domination bulgare ; 3<sup>o</sup> sur la question de non autorisation d'envois d'argent ; 4<sup>o</sup> l'interdiction au Ministre des Pays-Bas de visiter les camps de nos prisonniers en Bulgarie, et 5<sup>o</sup> la non ratification de l'accord intervenu entre les délégués des Croix-Rouges en date du 1<sup>er</sup> novembre 1917.

Par suite de l'intervention du Comité International de la Croix-Rouge, une entrevue eut lieu le 1<sup>er</sup> juin 1918 entre nos délégués et les délégués autrichiens de la Croix-Rouge. A cette occasion des résultats très satisfaisants furent obtenus en vue de l'échange du personnel sanitaire et d'autres prisonniers de guerre.

Conformément à la décision du Gouvernement Royal notre Croix-Rouge était représentée à cette conférence par le Président, M. le Dr Borisavljevic, M. le Dr Lazar Markovic, professeur de l'Université, et le lieutenant-colonel M. Nenadovitch, tandis que le gouvernement autrichien était représenté par M. le Comte Spiegelfeld, Président du Comité des Internés et Prisonniers en Autriche, ainsi que deux officiers d'état-major du Ministère de la Guerre à Vienne.

La conférence se tint depuis le 25 mai au 1<sup>er</sup> juin 1918.



En vertu des renseignements positifs sur la déportation de nos prisonniers des pays centraux aux travaux en Asie-Mineure et en Mésopotamie, la Direction de notre Croix-Rouge a soulevé le 26 août 1918 une protestation énergique auprès du Comité International et des Croix-Rouges des pays neutres. Dans cette protestation on faisait ressortir toutes les difficultés qui attendent nos prisonniers dans les pays lointains, de même que ce procédé était contraire à toutes les stipulations en vigueur. En même temps, on réclamait leur prompt retour en Europe.

Afin de constater la situation dans laquelle nos prisonniers se trouvaient en Autriche-Hongrie et en Bulgarie, et des nouvelles de plus en plus alarmantes arrivant sur leur mauvais traitement, leur manque de nourriture et de vêtements, une demande fut faite au Comité International de déléguer une mission composée de représentants des Croix-Rouges des pays neutres, chargée de visiter tous les camps dans lesquels se trouvaient nos prisonniers et de se rendre compte de l'organisation des camps au point de vue des logements, de la nourriture, des vêtements, etc.

En dehors de cet appui moral, notre Direction prêtait aussi des secours matériels d'après les moyens dont elle disposait.

Ces secours étaient offerts tant en argent qu'en effets. Le secours était accordé à nos réfugiés ainsi qu'aux soldats et officiers qui se rendaient en France et en Algérie à l'effet de leur convalescence. De même, les secours étaient alloués aussi aux différents hôpitaux sur le front, en effets et matériels, ainsi qu'en instruments de chirurgie. En outre, on faisait des offrandes aux soldats malades dans les hôpitaux les jours de Noël et de Pâques à Corfou, en Algérie et à Salonique, ainsi que pour l'amélioration de la nourriture dans les camps de convalescents à Corfou et à Toulon.

Pour nos prisonniers et internés en Autriche-Hongrie ainsi que pour notre population en Serbie, on achetait et expédiait les médicaments les plus nécessaires.

Pour la fondation de l'hôpital du Prince-Héritier Alexandre à Salonique, la Direction de notre Société a délivré de ses magasins une quantité importante de matériel sanitaire et autres.

La comptabilité et la tenue des livres de magasin fourniront des renseignements intéressants sur l'importance des secours alloués, sur la destination et sur les bénéficiaires de ces secours.

Il y a tout intérêt à faire remarquer à cette occasion que, lors d'une visite que le colonel Sir Curton Tompson, Président de la Croix-Rouge anglaise pour l'Armée d'Orient a faite à notre Direction à Corfou, le 13 novembre 1916, il déclara que notre Croix-Rouge ne devait nullement se soucier de nos soldats sur le front de Salonique, puisqu'ils seraient approvisionnés pour tout le matériel sanitaire et d'infirmiers par nos alliés. En conséquence, il a demandé à ce que dans l'appel fait à la nation britannique le passage dans lequel on parlait en faveur de la collecte au profit de nos soldats devenus malades ou blessés soit



supprimé et que notre Croix-Rouge n'avait qu'à avoir soin de la population civile et des prisonniers.

Au cours de la guerre il y avait cependant des moments où notre Croix-Rouge a été obligée quand même de subvenir à certains secours de notre armée, car, malgré la meilleure volonté, nos alliés ne parvinrent pas à satisfaire tous les besoins de notre service sanitaire.

Notre Direction était inspirée du meilleur désir et de l'intention la plus sincère d'aider nos guerriers tuberculeux, mais n'y réussit malheureusement pas. Des tentatives furent faites en vue de la création pour nos soldats et officiers atteints de la poitrine d'un sanatorium en Suisse ou en France, où ils seraient soumis à un traitement rationnel. Dans cette tentative, on rencontra des difficultés insurmontables, si bien que ce projet ne resta qu'un pieux désir. Cependant, nous avons tout lieu d'espérer que ce désir se réalisera un jour quand même. Notre Croix-Rouge continue à étudier ces questions et a le ferme espoir qu'elle pourra réaliser ses projets, dans notre pays, avec la collaboration de tous les gens de cœur.

Pendant le séjour de notre Direction à Corfou, deux membres de notre Comité central sont décédés : le colonel d'infanterie Jov. Vanlic, mort dans la nuit du 13 au 14 octobre 1916, et Nicola Spasic, qui, au cours de son voyage d'Athènes pour la France, mourut après une courte maladie le 1<sup>er</sup> décembre 1916.

En outre, notre Croix-Rouge perdit à Corfou deux grands amis, sincères et dévoués collaborateurs dans l'atténuation de la misère et des souffrances de notre peuple : Mme Alice Asquière et son mari. Après une courte maladie en Italie, à leur retour à Corfou, ils moururent le 23 octobre 1917, lors du torpillage du navire *Citta di Bari*. Au bout d'un certain temps, leurs cadavres furent retrouvés sur la côte de Dalmatie où la reconnaissante population gardera et visitera avec piété leur tombe.

Grâce aux exploits héroïques de notre armée et des soldats alliés, et aux succès rapides sur le front notre patrie fut partiellement libérée du joug oppresseur déjà vers la fin d'octobre 1918. Ainsi, notre Direction a pu penser à son prompt retour au pays.

Avant de quitter Corfou, notre Direction lança un appel aux amis de notre peuple, les priant de prêter secours en vivres, vêtements, chaussures, etc., ainsi que des provisions les plus pressantes pour nos compatriotes dans notre pays ravagé, que l'ennemi avait ravagé, dévasté et pillé pendant trois années, jusqu'à son complet épuisement.

L'activité de notre Direction à Corfou a pris fin le 5 novembre, et l'on avait l'intention de s'arrêter un certain temps à Salonique pour y attendre l'arrivée du matériel sanitaire et des autres effets annoncés déjà antérieurement par la Croix-Rouge canadienne, ainsi que des secours provenant des autres institutions humanitaires et gens charitables, pour pouvoir ensuite organiser le service des secours. En conséquence, la Direction partit pour Salonique le 10 novembre 1918, mais, par suite de mauvaises communications entre Salonique et notre pays



(les voies ferrées démolies, les routes endommagées), les relations avec Belgrade avait été complètement interrompues, de sorte qu'on ne pouvait pas rester à Salonique, car il fallait rentrer promptement à Belgrade et se mettre en rapport avec les autorités centrales et faire connaître les besoins du pays.

En conséquence, le Président partit le 20 novembre en automobile pour Belgrade et le personnel, qui avait soin des archives et du matériel partit de Salonique par bateau, le 22 novembre, via Fiume et arriva à Belgrade le 12 décembre 1918.

M. le Président y arriva le 31 novembre, pour reprendre la gestion de la Société au commencement du mois de décembre.



1919-1920

Après la libération de notre pays par notre héroïque armée et par celles de nos grands alliés, en octobre 1918, une activité très intense et très importante s'ouvrit pour la Croix-Rouge dans la diffusion de secours au peuple.

Les ennemis occupants Austro-Allemands et Bulgares avaient emporté du pays tout ce qui offrait pour eux quelque valeur, aussi le peuple resta sans vivres, sans bétail, sans vêtements, sans couvertures et sans literie.

Les hôpitaux étaient dévastés de même que les pharmacies, tandis que la grippe sévissait dans le pays. Le nombre de médecins capables d'apporter les secours aux malades était minime.

Les voies ferrées partout démolies et les routes tellement endommagées rendaient les communications très difficiles au service de transport du ravitaillement des villages aux villes. Les lignes télégraphiques étaient interrompues. Un grand nombre de maisons, surtout dans les villes, étaient vides; les fenêtres et les portes avaient été enlevées, si bien que les familles qui rentraient trouvaient leurs foyers pillés et inhabitables.

En présence d'une situation aussi misérable dans le pays, le Comité central de la Croix-Rouge décida de se vouer exclusivement au secours du peuple.

Les magasins de la Croix-Rouge étaient complètement vides: l'ennemi avait tout emporté. En raison de cette situation il fit appel à l'entre-aide du peuple.

En octobre, la Croix-Rouge s'adressa télégraphiquement à la Croix-Rouge américaine, avec prière instante d'envoyer des secours en vêtements, lingeries, médicaments, matériels de pansements et conserves.

Les secours affluaient de toutes parts, surtout des frères de Srem, de Backa, de Banat et de Bosnie, car ils n'ignoraient pas la triste situation dans laquelle se trouvait la Serbie, et offraient un généreux appui.

De tous côtés de notre pays on vint demander secours à la Croix-Rouge, car on savait bien que les portes en étaient largement ouvertes jour et nuit. On travaillait sans relâche à la distribution de toute sorte de secours qui arrivaient sans discontinuer.

L'envoi de secours à la province s'opérait par l'intermédiaire de nos comités et sous-comités de la Croix-Rouge tant en argent qu'en effets de toute sorte, et dont le manque se faisait surtout sentir. Les secours étaient donnés en première ligne aux invalides et aux orphelins des



guerriers tombés sur les champs de bataille, et leur nombre au cours de la guerre septennale était bien grand.

Dès le début de 1919, une mission de la Croix-Rouge d'Amérique arriva avec une quantité énorme de matériel de secours pour le peuple. Elle avait son siège à Belgrade, d'où l'on envoyait des détachements en province pour y distribuer les secours, organiser les ambulances pour traitement des malades dans les localités où le gouvernement n'était pas parvenu à organiser le service sanitaire. Elle a aidé le service sanitaire d'Etat sous tous les rapports, tant dans le traitement des malades que dans l'organisation des hôpitaux. Cette mission a été pendant deux ans en activité en Serbie et a mérité une gratitude éternelle du peuple serbe.

En dehors de la Mission américaine, la mission anglaise du « Serbian Relief Fonds » à Londres, la mission française et la mission du Comité de la Croix-Rouge serbe à Londres ne tardèrent pas à venir aussi en aide en distribuant du matériel également en grande quantité. La mission française procéda immédiatement à l'installation de la section « Goutte de lait », qui était un véritable bienfait pour l'alimentation des petits enfants pour lesquels on ne pouvait pas se procurer du lait, le nombre de vaches dans le pays ayant été sensiblement réduit, et pour autant qu'on en trouvait, le prix en a été très élevé. Cette installation fonctionne encore aujourd'hui sous la direction du médecin français, M. le Dr Garnier, qui soigne en même temps aussi les enfants.

En 1920, notre Société a fondé deux sanatoriums pour le traitement des invalides devenus malades et infirmes dans la guerre, un à Vrnjaska-Banja (eaux alcalo-muriatiques thermales semblables à Vichy), et à Banja-Koviljaca (eaux thermales sulfureuses).

La Société de la Croix-Rouge serbe distribue des secours aux officiers qui sont en traitement dans les bains du pays ou à l'étranger, et surtout à ceux qui souffrant de maladies de poitrine sont en traitement dans les sanatoriums en Suisse (Leysin et Davos), la Serbie ne possédant pas d'institutions similaires.

La Société de la Croix-Rouge serbe aide aussi le Ministère de la Santé Publique en matière de popularisation de l'hygiène dans la lutte contre la tuberculose et la syphilis.

Les Missions étrangères se retirent petit à petit de notre pays, celui-ci étant en convalescence après une longue guerre de dévastation et de souffrance que lui firent subir les occupants qui n'avaient absolument rien respecté.

Gloire et gratitude éternelles à nos grands amis pour leurs œuvres humanitaires !













